

# Free party attaquée à Rennes : un influenceur d'extrême droite et ses sbires en roue libre

Des agents de sécurité d'une discothèque rennaise, menés par Yovan Delourme, dit « Le Jarl », ont attaqué les participants d'une free party dans la nuit du 8 au 9 mars. Une plainte a été déposée. La députée LFI Marie Mesmeur a saisi le procureur. La maire socialiste Nathalie Appéré condamne des comportements « inacceptables ».

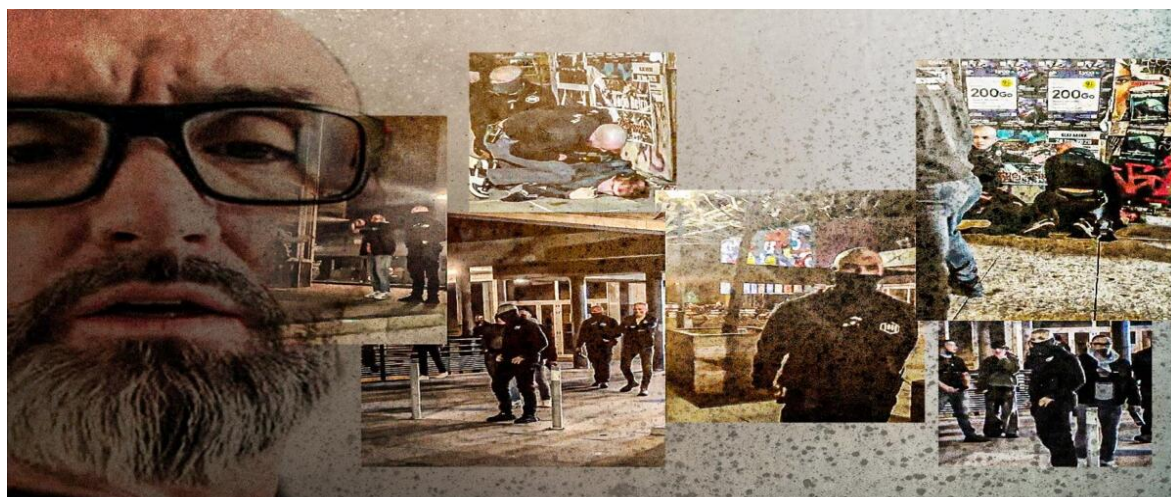
[Armel Baudet](#) et [Mathieu Dejean](#)

11 mars 2025 à 13h13

C'est ce qui s'appelle une réécriture très osée de l'histoire. Dimanche 9 mars, « Le Jarl » – pseudonyme de Yovan Delourme, un influenceur d'extrême droite de 49 ans qui a fait des questions de sécurité sa spécialité – était invité à commenter [sur Europe 1](#) les violences survenues la nuit précédente devant la discothèque qu'il codirige, le 1988 Live Club à Rennes (Ille-et-Vilaine).

« *Il n'y a pas eu de scènes de violence. S'il y avait eu des coups de donnés, les vidéos seraient déjà en ligne* », a déclaré, sur l'antenne de Vincent Bolloré, cet ancien suppléant d'un candidat Reconquête aux législatives de 2022, au sujet des agissements de ses sept agents de sécurité.

Or, depuis plusieurs heures déjà, des vidéos sidérantes de l'évacuation d'une free party non autorisée, organisée ce soir-là dans un vieux cinéma désaffecté accolé à la discothèque, [étaient diffusées](#) sur les réseaux sociaux, démentant cette vision de la soirée.



De nombreuses vidéos des événements ont été publiées sur les réseaux sociaux.

© Photomontage Armel Baudet / Mediapart avec documents

Sur l'une d'elles, deux agents de sécurité du 1988 Live Club frappent la tête d'un homme plusieurs fois contre le sol alors qu'il est immobilisé. Sur d'autres vidéos, des jeunes sont

aspergés de spray lacrymogène à bout portant, poursuivis dans la rue, et leurs téléphones portables sont saisis pour en supprimer les vidéos.

Sur Europe 1, dimanche soir, Le Jarl – terme désignant les chefs de clan scandinaves – a assumé cette pratique illégale : « *Dès que les gens filment, on prend les portables, on enlève les vidéos et on leur rend les portables. Ils ont l'habitude de faire ça avec la police, la police ne dit rien, nous on ne laisse pas faire.* » Contacté par [Ouest-France](#), le vider assure que les fêtards « *jetaient des tessons de bouteille* » sur son équipe et ses client·es.

Yovan Delourme a d'ailleurs lui-même filmé la soirée et en a fait [un montage](#) grandiloquent de neuf minutes. Il conclut sa vidéo, dans laquelle il moque les fêtard·es, en saluant l'attitude de « *[s]es gars* » : « *Ils n'ont rien lâché. Malgré les risques, ils ont fait l'essentiel. Aucun de nos clients n'a été blessé. Mon équipe a su protéger tout le monde.* » Sollicité par Mediapart, Sébastien Betin, le gérant de l'établissement, n'a pas répondu.

Gautier Langlois, membre du syndicat étudiant l'Union pirate présent sur place ce soir-là, n'en revient pas que l'influenceur se pose ainsi « *en justicier* » et qu'il démente les violences alors que les vidéos comptent des millions de vues. L'histoire qu'il raconte, attestée par ces images et par d'autres témoignages recueillis par Mediapart, n'a pourtant rien de glorieux.

## Une plainte pour violence déposée

Vers 2 heures du matin, alors qu'environ 150 personnes se trouvaient à l'intérieur du cinéma, Le Jarl et son équipe interviennent pour en bloquer l'accès, enfermant *de facto* les fêtard·es. Trente minutes plus tard, la police arrive et use de grenades de désencerclement à l'extérieur, comme le relate [Ouest-France](#). Alors que les portes sont toujours bloquées, un nuage de gaz lacrymogène envahit l'établissement, sans que les personnes présentes sachent s'il a été provoqué par la police ou par les agents de sécurité.

« *C'était irrespirable, les gens s'asphyxiaient, il y a eu un très grand mouvement de foule et les gens se sont dirigés vers une porte ouverte par les videres. Ils se sont retrouvés nez à nez avec eux et ils se sont fait lyncher* », rapporte Gautier Langlois, à qui la scène a rappelé [le matraquage](#) des « gilets jaunes » par des CRS dans un Burger King à Paris, en 2018.

Lundi 10 mars, une des victimes a porté plainte contre X pour violence. Dans sa déposition, consultée par Mediapart, il relate avoir été aspergé de gaz lacrymogène à trois reprises par deux hommes revêtant la tenue des employés du 1988 Live Club et un autre qui semblait faire partie de leur groupe, parce qu'il avait filmé la scène aux alentours de 4 h 20 du matin.

Une autre victime – l'homme dont la tête a été frappée plusieurs fois contre le sol alors qu'il était immobilisé – est sortie de l'hôpital lundi après-midi. Joint par Mediapart, il affirme préférer ne pas porter plainte par crainte de la collusion entre les forces de l'ordre et Le Jarl.

Un des hommes s'est baissé vers mon visage et m'a dit : « Si je veux, là je peux te tuer. »

Un militant culturel présent lors de la free party

Il témoigne sous couvert de l'anonymat : « *Nous étions dans la salle de cinéma et d'un coup nous avons senti une odeur très bizarre, c'était une odeur de gaz lacrymogène. Une amie a vu des jets très puissants parcourir la salle. Nous nous sentions asphyxiés, on a donc ouvert une*

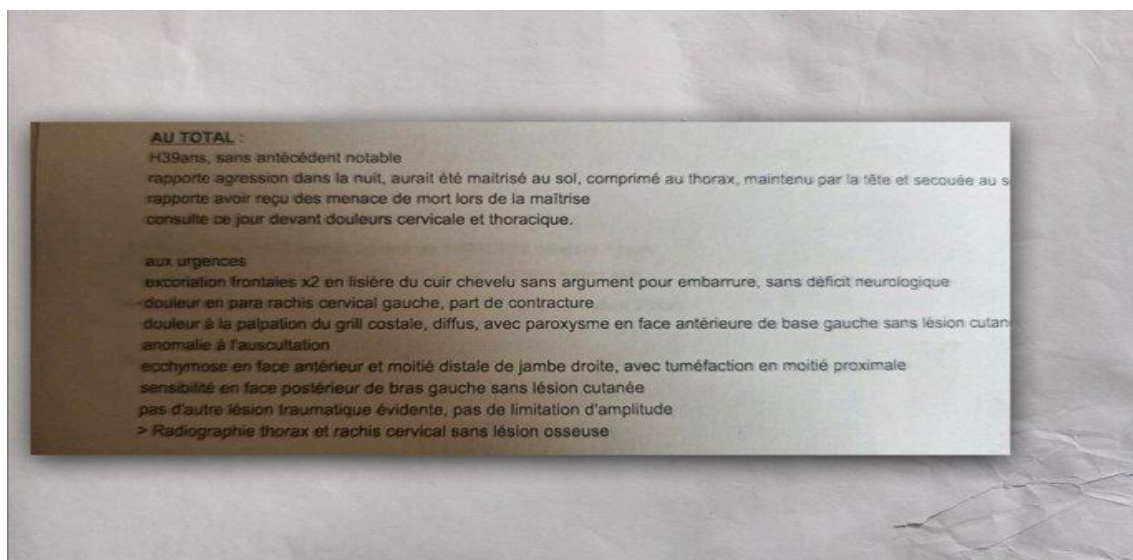
*sortie en contrebas pour évacuer les personnes présentes. C'était très dangereux, des gens étaient montés sur le toit pour trouver de l'air. À l'intérieur, plusieurs personnes vomissaient, paniquaient, un mouvement de foule a commencé. »*

Et de poursuivre : *« Puis on est sortis à l'extérieur, les agents de sécurité m'ont attrapé tout de suite. Ils m'ont déplacé vers la discothèque puis m'ont plaqué au sol en m'écrasant. Je leur ai dit que je n'arrivais plus à respirer, j'avais peur pour ma vie. Un des hommes s'est baissé vers mon visage et il m'a dit : "Si je veux, là je peux te tuer." »* Il raconte avoir aussi reçu des jets de gaz lacrymogène : *« Je porte des lentilles, ma vue a été trouble pendant une heure ensuite. »*

Un des agents du Jarl a ensuite frappé violemment la tête du jeune homme à deux reprises contre le sol, comme en témoignent les images diffusées sur les réseaux sociaux : *« Je n'ai plus de souvenirs pendant près d'une heure suite à ces coups. »* Dans la vidéo que Yovan Delourme a lui-même diffusée, quand il aperçoit la victime sous ses deux agents de sécurité, il a ce commentaire : *« Je crois qu'on a un prisonnier de guerre. »*

*« La suite est confuse, des gens m'ont aidé, ils ne savaient pas trop quoi faire mais ils m'ont éloigné, témoigne l'intéressé. Je me suis effondré un peu plus loin. Une connaissance m'a ensuite retrouvé et a appelé un ami qui est venu en voiture et m'a nettoyé les yeux. J'ai pu enfin revoir à ce moment-là. Mon visage a saigné à plusieurs endroits. »* Le jeune homme, militant culturel, est encore choqué : *« Je n'en reviens pas de la violence de ces hommes, la menace de mort m'a profondément bouleversé. »*

Il s'est rendu à l'hôpital lundi, en fin de matinée. Le médecin a constaté des ecchymoses, douleurs et lésions de la peau. Heureusement, pas de traumatisme ni de fracture. *« On m'a conseillé de me rendre à la médecine légale, je ne sais pas encore si je m'y rendrai, je ne sais pas non plus si je porterai plainte, je suis en contact avec un avocat »,* conclut le jeune homme.



Les constatations médicales remises à l'homme à sa sortie de l'hôpital. © Document Mediapart

## Le procureur de la République saisi

Dans la vidéo qu'il a relayée, Yovan Delourme s'adresse aux policiers en leur demandant de venir les « aider », en vain. Mais un communiqué de l'Union pirate accuse « *la passivité de la police nationale et municipale, qui ont laissé des civils se faire agresser sous leurs yeux* ». « *Ils ne sont pas intervenus. Ce n'était pourtant pas compliqué. Quand Le Jarl leur a demandé de les aider, ils auraient pu lui dire d'arrêter. Ils ne l'ont jamais fait* », rapporte Gautier Langlois.

Contactée par Mediapart, la préfecture d'Ille-et-Vilaine fait savoir que Conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps) « *a été saisi* ». Le service d'information et de communication de la police nationale (Sicop) n'a pas répondu à nos questions.

Un enseignant en BTS de management de la sécurité, Mickaël Mingeau, juge de son côté sévèrement le comportement des agents de sécurité du Jarl sur son blog spécialisé. « *En agissant ainsi, ces agents contredisent les principes fondamentaux inscrits dans le Code de la sécurité intérieure (CSI), notamment l'obligation d'agir avec proportionnalité et dans le respect des libertés individuelles* », [écrit-il](#).

La députée La France insoumise (LFI) d'Ille-et-Vilaine, Marie Mesmeur, a saisi lundi le procureur de la République au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale. L'élue pointe l'absence de tenues réglementaires des agents, l'absence de situation de légitime défense justifiant l'usage de gaz lacrymogène, des faits pouvant relever de violences volontaires aggravées ou encore la confiscation abusive de téléphones portables, en dehors du périmètre de l'établissement qui leur est confié.

Entre organiser une fête non autorisée et ces violences, il y a un monde.

Marie Mesmeur, députée LFI

« *Entre organiser une fête non autorisée et ces violences, il y a un monde*, explique-t-elle à Mediapart. *Si aujourd'hui, on ne rappelle pas la loi, celle de l'État de droit, et si on ne donne pas une réponse à la hauteur de la violence, c'est la porte ouverte à ce que des milices d'extrême droite puissent faire la sécurité dans la rue. Je ne laisserai pas passer.* » Elle dit vouloir la fermeture administrative du site, « *dans l'attente que l'enquête soit faite et que les cartes professionnelles soient vérifiées* ».

Dans un communiqué, la maire socialiste de Rennes, Nathalie Appéré, condamne à la fois des « *violences de la part des auteurs de l'intrusion* » sur la police nationale et les comportements « *inacceptables* » des agents de sécurité du 1988 Live Club. « *Le maintien de l'ordre, dans notre État de droit, relève des forces de sécurité intérieure* », rappelle l'édile, ajoutant avoir saisi les autorités pour qu'une enquête « *permette de sanctionner les comportements délictueux* ».

Yovan Delourme, aux 100 000 abonné·es sur Instagram et 130 000 sur TikTok, a participé fin décembre à une émission du vidéaste Vincent Lapierre, anciennement proche du polémiste antisémite Alain Soral, qui glorifiait sa « *méthode* ».

Sur Europe 1, dimanche soir, l'animatrice Pascale de La Tour du Pin a applaudi le « *célèbre influenceur qui fait respecter l'ordre dans sa boîte de nuit* ». Et l'éditorialiste d'extrême droite Gabrielle Cluzel lui a emboîté le pas : « *Vous faites rempart entre la société ordinaire et les voyous. C'est assez terrifiant que cela suffise à vous faire traiter de fasciste.* »

[Armel Baudet](#) et [Mathieu Dejean](#)